

## question sur le préavis

Par **Lupin22**, le **02/04/2024** à **21:07**

Bonjour

Je ne retrouve plus mon mot de passe donc j'ai recréer un compte désolé.

J'avais écrits à Lorella au sujet de mon problème d'emploi (pierrelune).

J'aimerais un petit conseil. J'ai un préavis de deux mois. Je voudrais savoir quel délai je peux donner si je passe des entretiens à mon futur employeur.

Comme vous le savez il faut vraiment que je trouve un autre travail ailleurs pour me sentir mieux et avant de postuler ailleurs j'aimerais donc savoir quoi dire à mon futur patron.

Pourriez vous me conseiller svp ?

quel délai de disponibilité je peux donner à mon futur employeur ?

Merci.

Par **Lorella**, le **03/04/2024** à **13:10**

Bonjour,

Un recruteur sait très bien qu'une personne en poste en CDI n'est pas immédiatement disponible. La loi ne fixant pas de délai, il faut donc consulter votre convention collective. Si votre CC indique 2 mois, indiquez donc 2 mois.

Tout savoir ici

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2883#:~:text=d%C3%A9part%20du%20pr%C3%A9avis.-,Exemple%20%3A,au%204%20mars%202022%20inclus.>

Vous répondez : la CC m'impose un délai de préavis de 2 mois ou selon la CC, je dois

respecter un délai de préavis de 2 mois.

N'en parlez pas tant qu'on ne vous pose pas la question.

Par **Lupin22**, le **03/04/2024** à **16:09**

Bonjour Lorella

Merci beaucoup de votre aide. Est ce que vous pensez que cela peut me faire rater un poste ?

Est ce que je dois mettre le nom de mon employeur actuel ou vous me conseillez de mettre juste "en poste" ? Merci.

Bonne après midi.

Bien à vous.

Par **Lorella**, le **03/04/2024** à **18:15**

Un délai de préavis de 2 mois, non ce n'est pas bloquant. Si votre profil intéresse beaucoup, ils sauront attendre.

Misez sur la discrétion pour votre recherche d'un autre emploi. N'en parlez pas à vos collègues, même si vous êtes en bon terme. Vous l'annoncerez seulement lorsque votre futur employeur vous aura confirmé par écrit votre embauche.

Pour le CV, je serai aussi pour la discrétion en mettant : en poste actuellement, mais en indiquant le secteur d'activité (pas trop précis non plus). Le jour où un recruteur vous appellera, il vous posera la question et là vous pourrez répondre.